Fiches de Données de Sécurité

1. Identification

Nom du produit: EUCOPOXY UV-LV 2:1 PART A - 3 GAL UNIT
Substance: 136A 03

Utilisation recommandée et restrictions d'emploi

Utilisation recommandée: Revêtements
Restrictions conseillées pour l'utilisation: Donnée inconnue.

Renseignements sur le Fabricant/Importateur/Fournisseur/Distributeur
Euclid Admixture Canada Inc.
2835 Grand-Allee
Saint Hubert QC J4T 2R4
CA

Personne à contacter:	Département d'EH&S
Téléphone:	(450)465-2233
Numéro de téléphone d'urgence:	1-800-424-9300 (Les Etats-Unis); 1-613-996-6666 (Le Canada)

2. Identification des dangers

Classification du Danger

Risques pour la Santé

Toxicité aiguë (Orale)	Catégorie 4
Corrosion et/ou Irritation de la Peau	Catégorie 2
Lésion/Irritation Grave Des Yeux	Catégorie 2A
Allergène cutané	Catégorie 1

Toxicité inconnue - Santé

Toxicité aiguë, orale	1.7 %
Toxicité aiguë, cutanée	1.7 %
Toxicité aiguë, inhalation, vapeurs	2.08 %
Toxicité aiguë, inhalation, poussière ou brouillard	14.97 %

Risques pour L'Environnement

Dangers aigus pour le milieu aquatique	Catégorie 2
Dangers à long terme pour le milieu aquatique	Catégorie 2

Toxicité inconnue - Environnement

Dangers aigus pour le milieu aquatique	1.7 %

Dangers à long terme pour le milieu aquatique	1.7 %

Éléments d'Étiquetage

Symbole de Danger:



Mot Indicateur: Attention

Mention de Danger:
Nocif en cas d'ingestion.
Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseil de Prudence

Prévention: Ne pas respirer les poussières/ fumées/gaz/brouillard/vapeurs/ aérosols. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants/ vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention: En cas d'ingestion : Appelez un centre antipoison/médecin si vous vous sentez mal. Rincer la bouche. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Retirer les vêtements contaminés. Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires pour les premiers secours sur cette étiquette). EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les verres de contact si la victime en porte et si ils peuvent être facilement enlevés. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins. Recueillir le produit répandu.

Élimination: Éliminer le contenu/ récipient dans une installation approuvée, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale, internationale.

Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA): Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Identité Chimique	Numéro CAS	Contenu en pourcentage (%)*
Bisphenol A Polyglycidyl Ether Resin	25068-38-6	50 - <100%
Benzyl alcohol	100-51-6	10 - <20%
Petroleum distillates	64742-47-8	0.1 - <1%
Butyl acetate	123-86-4	0.1 - <1%

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

4. Premiers soins

Description des premiers soins requis

Inhalation: Sortir au grand air.

Contact Cutané: Consulter un médecin. Détruire les chaussures contaminées ou les nettoyer à fond. Enlever immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et laver avec du savon et beaucoup d'eau. Obtenir des soins médicaux en cas d'irritation ou de réaction allergique cutanée.

Contact avec les yeux: Rincer immédiatement â grande eau pendant au moins 15 minutes. S'ils s'enlèvent facilement, retirez les verres de contact. Consulter un médecin.

Ingestion: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.

Protection personnelle pour les secouristes: Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

Symptômes: Un contact prolongé ou itératif avec la peau peut entraîner de la rougeur, du prurit, de l'irritation et de l'eczéma/fissuration.

Dangers: Données non disponibles.

Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement: Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Risques d'Incendie Généraux: Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

Agents extincteurs appropriés (et inappropriés)

Moyen d'extinction approprié: Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

Méthodes d'extinction inappropriées: En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

Dangers spécifiques provenant de la substance chimique:	En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Procédures de lutte contre l'incendie:	Données non disponibles.
Équipement de protection spécial pour les pompiers:	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8 de la FTSS. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Maintenir à distance le personnel non autorisé.
Mesures à prendre en cas de déversement accidentel:	En cas de déversement ou de dispersion accidentelle, informer les autorité compétentes conformément à la réglementation en vigueur.
Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Endiguer et absorber les déversements à l'aide de sable, de terre ou d'autres matières non inflammables. Recueillir la matière déversée en récipients, bien sceller et livrer pour élimination selon la réglementation locale.
Mesures de Précautions Environnementales:	Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter le rejet dans l'environnement.

7. Manutention et stockage

Manutention

Mesures techniques (p. ex., ventilation locale et générale):	Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Respecter les limites d'exposition en milieu professionnel et réduire au minimum les risques d'inhalation de vapeurs et du brouillard. Une ventilation mécanique ou une évacuation localisée peut être requise.
Conseils de manipulation:	Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection approprié. Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle.Ne pas goûter ni avaler. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
Mesures de prévention des contacts:	Données non disponibles.

Mesures d'hygiène: Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Ne pas manger, ne pas boire ou ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains après l'usage. Éviter le contact avec les yeux. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Éviter le contact avec la peau. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail.

Entreposage

Conditions de stockage sûres: Conserver à l'écart de matières incompatibles. Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche.

Matériau d'emballage sûr: Données non disponibles.

8. Contrôle de l’exposition/protection individuelle

Paramètres de Contrôle

Limites d'Exposition Professionnelle

Identité Chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Petroleum distillates - Fraction inhalable	TWA	5 mg/m3	États-Unis - Valeurs limites d’exposition de l’ACGIH, ainsi modifiées (01 2024)
Petroleum distillates - Non-aérosol - exprimé en vapeurs d’hydrocarbures totales	TWA	200 mg/m3	États-Unis - Valeurs limites d’exposition de l’ACGIH, ainsi modifiées (01 2025)
Butyl acetate	PEL	150 ppm 710 mg/m3	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)
	TWA	50 ppm	États-Unis - Valeurs limites d’exposition de l’ACGIH, ainsi modifiées (01 2025)
	STEL	150 ppm	États-Unis - Valeurs limites d’exposition de l’ACGIH, ainsi modifiées (01 2025)

Nom chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Petroleum distillates	TWA	525 mg/m3	Canada. LEMT pour l’Ontario (Contrôle de l’exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (12 2007)
Petroleum distillates - Non-aérosol - exprimé en vapeurs d’hydrocarbures totales	TWA	200 mg/m3	Canada. LEMT pour l’Ontario (Contrôle de l’exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (11 2010)
	TWA	200 mg/m3	Canada. LEMT pour l’Ontario (Contrôle de l’exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (11 2010)

Petroleum distillates - Non-aérosol - exprimé en vapeurs d'hydrocarbures totales	TWA	200 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (06 2022)
Petroleum distillates	TWA	200 mg/m3	Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées (04 2022)
Petroleum distillates - Fraction inhalable	TWA	5 mg/m3	Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (01 2020)
Petroleum distillates - Brouillard	TWA	1 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (09 2024)
Butyl acetate	TWA	50 ppm	Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (01 2020)
	STEL	150 ppm	Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (01 2020)
Butyl acetate	STEL	150 ppm	Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées (03 2020)
	TWA	50 ppm	Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées (03 2020)
Butyl acetate	STEL	150 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (06 2022)
	TWA	50 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (06 2022)

Contrôles Techniques Appropriés

Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Respecter les limites d'exposition en milieu professionnel et réduire au minimum les risques d'inhalation de vapeurs et du brouillard. Une ventilation mécanique ou une évacuation localisée peut être requise.

Mesures de protection individuelle, tels qu'équipements de protection individuelle (ÉPI)

Protection du visage/des yeux:

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la Peau

Protection des Mains:

Autres renseignements: Porter des gants de protection appropriés en cas de risque de contact avec la peau.

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié. Porter des gants, des chaussures et des vêtements de protection résistant aux produits chimiques, et correspondant au risque d'exposition. Contacter un professionnel de l'hygiène et sécurité ou le fabricant pour tout détail.

Protection Respiratoire:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Demander l'avis de votre supervision locale.

Mesures d'hygiène:	Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Ne pas manger, ne pas boire ou ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains après l'usage. Éviter le contact avec les yeux. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Éviter le contact avec la peau. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Renseignements sur les propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	
État physique:	Liquide
Forme:	Liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	Suave
Seuil de l'odeur:	Données non disponibles.
Point de congélation:	Données non disponibles.
Point d'ébullition:	Données non disponibles.
Inflammabilité:	Non
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	
Limites d'explosivité - supérieure:	Données non disponibles.
Limites d'explosivité - inférieure:	Données non disponibles.
Point d'éclair:	> 200 °F/> 93 °C Méthode: Coupelle fermée
Température d'auto-inflammabilité:	Données non disponibles.
Température de décomposition:	Données non disponibles.
pH:	Données non disponibles.
Viscosité	
Viscosité dynamique:	Données non disponibles.
Viscosité cinématique:	Données non disponibles.
Durée d'écoulement:	Données non disponibles.
Solubilité(s)	
Solubilité dans l'eau:	Insoluble dans l'eau
Solubilité (autre):	Données non disponibles.
Coefficient de répartition (n-octanol/eau):	Données non disponibles.
Pression de vapeur:	Données non disponibles.
Densité relative:	1.138
Densité:	Données non disponibles.
Masse volumique apparente:	Données non disponibles.

Densité de vapeur relative:	Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se déplacent par conséquent au niveau du sol et au fond des réservoirs.
Caractéristiques de la particule:	Sans objet.

Autres informations

Taux d'évaporation:	Plus lent que l'éther

10. Stabilité et réactivité

Réactivité:	Données non disponibles.
Stabilité Chimique:	La substance est stable dans des conditions normales.
Possibilité de Réactions Dangereuses:	Données non disponibles.
Conditions à Éviter:	Éviter toute chaleur ou contamination.
Matières Incompatibles:	Données non disponibles.
Produits de Décomposition Dangereux:	Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

11. Données toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation:	À des concentrations élevées, les vapeurs, la fumée ou la bruine peuvent irriter le nez, la gorge et les muqueuses.
Contact Cutané:	Peut être nocif par contact cutané. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
Contact avec les yeux:	Provoque une sévère irritation des yeux.
Ingestion:	Nocif en cas d'ingestion.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation:	Données non disponibles.
Contact Cutané:	Données non disponibles.
Contact avec les yeux:	Données non disponibles.
Ingestion:	Données non disponibles.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (répertorier toutes les voies d'exposition possibles)

Orale

Produit:	ETAmél: 1,980.23 mg/kg

Cutané

Produit: ETAmél: 2,042.56 mg/kg

Inhalation
Produit: ETAmél: 83.71 mg/l

Toxicité à Dose Répétée
Produit: Données non disponibles.

Corrosion et/ou Irritation de la Peau
Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Benzyl alcohol	in vivo (Lapin): Légèrement irritant.
Petroleum distillates	in vivo (Lapin): irritant , 24 h
Butyl acetate	in vivo (Lapin): Non irritant , 24 - 72 h

Lésion/Irritation Grave Des Yeux
Produit: Données non disponibles.
Substance(s) spécifiée(s):

Bisphenol A Polyglycidyl Ether Resin	Lapin, 7 d: Non irritant
Petroleum distillates	Lapin, 24 - 72 h: Non irritant
Butyl acetate	Lapin, 24 - 72 h: Non irritant

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée
Produit: Données non disponibles.

Cancérogénicité
Produit: Données non disponibles.

Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme:
Aucun composant cancérigène identifié

États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicilogy Program) sur les cancérogènes :
Aucun composant cancérigène identifié

États-Unis - Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1053):
Aucun composant cancérigène identifié

Mutagénécité de la Cellule Germinale

In vitro
Produit: Données non disponibles.

In vivo
Produit: Données non disponibles.

Toxicité pour la Reproduction
Produit: Données non disponibles.

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Unique
Produit: Données non disponibles.

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Répétée
Produit: Données non disponibles.

Risque d'Aspiration
Produit: Données non disponibles.

Autres Effets: Données non disponibles.

12. Données écologiques

Écotoxicité:

Dangers aigus pour le milieu aquatique:

Poisson
Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Benzyl alcohol	CL 50 (Lepomis macrochirus; Menidia beryllina, 96 h): 15 mg/l
Butyl acetate	CL 50 (Pimephales promelas, 96 h): 18 mg/l

Invertébrés Aquatiques
Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Bisphenol A Polyglycidyl Ether Resin	CE 50 (Daphnia magna, 48 h): 2 mg/l Résultat expérimental, étude clé
Benzyl alcohol	CL 50 (Daphnie, 48 h): 260.415 mg/l QSAR, étude clé
Butyl acetate	CE 50 (Daphnia sp., 48 h): 44 mg/l Résultat expérimental, étude clé

Dangers à long terme pour le milieu aquatique:

Poisson

Produit:	Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Petroleum distillates	NOEL (Oncorhynchus mykiss): 0.098 mg/l QSAR

Invertébrés Aquatiques

Produit:	Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Benzyl alcohol	NOEC (Daphnia magna): 51 mg/l Résultat expérimental Résultat expérimental, étude clé
Butyl acetate	NOEC (Daphnia magna): 23.2 mg/l référence croisée à partir de la substance de support (analogue structurel ou substitut) Lecture croisée provenant de la substance justificative (analogue structurel ou substitut), étude clé

Toxicité pour la flore aquatique

Produit:	Données non disponibles.

Persistance et Dégradabilité

Biodégradation

Produit:	Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Bisphenol A Polyglycidyl Ether Resin	82 % (28 d) Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé
Butyl acetate	98 % (28 d) Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé

Rapport DBO/DCO

Produit:	Données non disponibles.

Potentiel de Bio-accumulation

Coefficient de Bioconcentration (BCF)

Produit:	Données non disponibles.

Coefficient de Partage n-octanol/eau (log Koe)

Produit:	Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Bisphenol A Polyglycidyl Ether Resin	Log Kow: 2.64 - 3.78 25 °C Oui Résultat expérimental, étude clé
Benzyl alcohol	Log Kow: 1.10
Butyl acetate	Log Kow: 1.78

Mobilité dans le Sol:	Données non disponibles.
Autres Effets Nocifs:	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination:	Éliminer les déchets dans une installation de traitement et d'élimination des déchets appropriée conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.
Emballages Contaminés:	Données non disponibles.

14. Informations relatives au transport

TDG:

UN3082, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Epoxy Resin), 9, PG III

CFR / DOT:

UN3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Epoxy Resin), 9, PG III

IMDG:

UN3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Epoxy Resin), 9, PG III, POLLUANT MARIN

Further Information:

La description de l'expédition ci-dessus peut être différante en ce qui concerne la grosseur des contenants ainsi que les modes de transports. Veuillez s'il vous plait vous référer au connnaissement.

15. Informations sur la réglementation

Réglementations Fédérales des Etats-Unis

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

É.U. Loi sur le Contrôle des Substances Toxiques (TSCA) Section 5(a)(2) Règles Finales des Nouveaux Usages (SNURs) (40 CFR 721, Subpt E)

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

États-Unis - Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1053)

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses)::

Identité Chimique	Quantité à déclarer
Petroleum distillates	100 lbs.
Butyl acetate	5000 lbs.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger

Risques immédiats (aigus) pour la santé
Toxicité aiguë (toute voie ou exposition)
Corrosion cutanée ou irritation cutanée
Lésions oculaires graves ou irritation des yeux
Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée

NOUS. EPCRA (SARA Title III) Section 304 Substances extrêmement dangereuses déclarant les quantités et les substances dangereuses de la loi sur la réponse, l'indemnisation et la responsabilité environnementales complètes (CERCLA)

Non réglementé.

É.U. EPA Loi sur le Droit à l'Information de la Communauté et des Plans d'Urgence (EPCRA) SARA Titre III Section 313 Agents Chimiques Toxiques (40 CFR 372.65) - Notice Requise du Fournisseur

Non réglementé.

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

Clean Water Act Section 311 Hazardous Substances (40 CFR 117.3) (Loi sur l'eau saine, Substances dangereuses)

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

États-Unis - Réglementation des États

États-Unis - Proposition 65 de la Californie

Aucun composant réglementé par la Proposition 65 de la Californie n’est pré.

Règlements internationaux

Protocole de Montréal

Sans objet

Convention de Stockholm

Sans objet

Convention de Rotterdam

Sans objet

Protocole de Kyoto

Sans objet

VOC: Lorsque le produit est mélangé avec l'autre partie de façon appropriée, son contenu en COV, moins l'eau et le solvent exonéré, est de:
< 50 g/l

COV réglementaire (moins l'eau et le solvant exonéré)	:	154 g/l
COV - Méthode 310	:	13.52 %

Inventaires:

AU AIICL:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Liste d'Inventaire de DSL du Canada:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Inventaire de NDSL du Canada:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
ONT INV:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Inv Chinois. Substances Chimiques Existantes:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Le Japon (ENCS) Liste:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Le Japon Liste d'ISHL:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Liste de Pharmacopée de Japon:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
La Corée Existant des Produits chimiques Inv.:	Toutes les composantes dans ce produit sont énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
INSQ:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Inventaire de Nouvelle-Zélande de	Une ou plusieurs composantes

Produits chimiques:	dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Le Philippines PICCS:	Toutes les composantes dans ce produit sont énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
TCSI:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Inventaire de TSCA américain:	Toutes les composantes dans ce produit sont énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
CH NS:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
TH ECINL:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
VN INVL:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
EINECS, ELINCS ou NLP:	Toutes les composantes dans ce produit sont énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.

16.Autres informations

Date de la Révision:	09/08/2026
Version n°:	1.4
Autres Informations:	Données non disponibles.

Avis de non-responsabilité: TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT. Les données concernant les dangers décrits dans cette fiche signalétique sont offertes uniquement à titre d'information pour l'utilisateur. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer aux lois applicables dans sa région, incluant l'application des méthodes sécuritaires d'utilisation dans toutes les conditions prévisibles.